

Les Creatives Commons

Le Creative Commons (CC) est une organisation à but non lucratif dont l'objectif est de proposer une solution alternative légale aux personnes souhaitant « libérer » leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle standards de leur pays, jugés parfois trop restrictifs.

L'organisation a créé plusieurs types de licences, connues sous le terme « Licence Creatives Commons ».

Ces licences, selon le cas, restreignent seulement quelques droits (ou aucun) ou tous. Dans les pays du Commonwealth et aux Etats-Unis les Licences Creatives Commons sont les plus restrictives.

BUT

L'objectif recherché est d'encourager de manière simple et licite la circulation des œuvres, l'échange et la créativité. Creative Commons s'adresse ainsi aux auteurs qui préfèrent partager leur travail et enrichir le patrimoine commun (les *Commons*) de la culture et de l'information accessible librement. L'œuvre peut ainsi évoluer tout au long de sa diffusion.

Les personnes souhaitant autoriser la communication au public de leur œuvre « uniquement » contre une rémunération devront retenir le système général du droit d'auteur.

Les personnes souhaitant autoriser les usages uniquement non commerciaux peuvent utiliser une licence Creative Commons comportant la clause NC (Non Commercial), par laquelle l'auteur se réserve l'exclusivité des droits d'exploitation commerciale ou de leur cession exprès à une entité de son choix ; inversement toute entité souhaitant utiliser commercialement une œuvre sous licence CC ayant la clause NC doit demander l'autorisation à l'auteur, qui est libre de l'accorder ou non et dans les conditions de son choix.

Toute personne qui a créé une œuvre et, qui a la capacité de signer un contrat portant sur cette œuvre peut utiliser l'un des contrats CC. A contrario il n'est pas possible d'utiliser un contrat CC pour une œuvre sur laquelle on ne dispose pas de l'ensemble des droits.

Les Licences CC constituent un ensemble de licences régissant les conditions de réutilisation et/ou de distribution d'œuvres. Elles ont été publiées le 16 décembre 2002.

Le système se base sur plusieurs paramètres binaires :

- commercial / non commercial (NC) ;
- modifiable / non modifiable (ND) ;
- créations dérivées à partager selon la même licence (SA) / licence au choix du créateur final.

Aussi avons-nous un arbre de possibilités contenant $2 \times 2 \times 2 = 8$ combinaisons possibles.

Mais les deux combinaisons incluant à la fois les conditions ND (non modifiable) et SA (créations dérivées à partager selon la même licence) ne sont pas valides, car ces deux conditions s'excluent. De même le partage à l'identique (S.A.) implique forcément de connaître l'origine de l'œuvre (attribution - BY), et il ne peut donc y avoir une licence CC-SA. Il reste ainsi six solutions. À ces 6 solutions s'ajoute une septième (CC0) qui consiste au renoncement maximal des droits d'auteur dans la limite des lois applicables :

Licences Creative Commons, leur code et leur symbole^{1,2}

Désignation complète du contrat	Terme abrégé désignant la licence	Symboles désignant la licence				Type de licence
Zéro	CC-Zero					Licence libre non copyleft
Paternité	CC-BY					Licence libre non copyleft
Paternité Partage des conditions initiales à l'identique	CC-BY-SA					Licence libre copyleft
Paternité Pas de modification	CC-BY-ND					Licence de libre diffusion
Paternité Pas d'utilisation commerciale	CC-BY-NC					Licence de libre diffusion
Paternité Pas d'utilisation commerciale Partage des conditions initiales à l'identique	CC-BY-NC-SA					Licence de libre diffusion
Paternité Pas d'utilisation commerciale Pas de modification	CC-BY-NC-ND					Licence de libre diffusion

Paternité [BY] (*Attribution*) : l'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom.

Pas d'utilisation commerciale [NC] (*Noncommercial*) : le titulaire de droits peut autoriser tous les types d'utilisation ou au contraire restreindre aux utilisations non commerciales (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).

Pas de modification [ND] (*NoDerivs*) : le titulaire de droits peut continuer à réserver la faculté de réaliser des œuvres de type dérivées ou au contraire autoriser à l'avance les modifications, traductions.

Partage des conditions initiales à l'identique [SA] (*ShareAlike*) : le titulaire des droits peut autoriser à l'avance les modifications ; peut se superposer l'obligation (SA) pour les œuvres dites dérivées d'être proposées au public avec les mêmes libertés (sous les mêmes options Creative Commons) que l'œuvre originale.

Zéro : le créateur renonce à ses droits. Aucune limite à la diffusion de l'œuvre n'existe, sous réserve des législations locales.